

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 19 octobre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau et l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier.

2020-10-0774

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en ajoutant, aux affaires nouvelles, les points suivants :

13.1 Demande numéro 2020-80201 de dérogation mineure – 89, rue Drummond

13.2 Demande numéro 2020-80208 de dérogation mineure – 89, rue Drummond

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0775

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Mme Nathalie Bernatchez - Par courriel

Mme Bernatchez demande à ce qu'un affichage sur poteau indiquant le nouveau marquage des flèches à l'angle des rues St-Charles Sud et Denison Ouest soit fait avant la tombée de la neige.

2. M. Dany Lamoureux et Mme Véronique Jacques

M. Lamoureux, intervenant en santé mentale et Mme Véronique Jacques, infirmière, viennent déposer une pétition concernant la nouvelle réglementation interdisant le stationnement sur rue dans le secteur du Centre Providence (279, rue Providence). Ils demandent à ce qu'un comité de travail formé du CIUSSS de l'Estrie, de la Ville de Granby et du Syndicat des travailleurs du Centre Providence soit mis en place pour trouver une solution commune à cette problématique.

3. Mme Hannah Obermeir

Mme Obermeir demande des explications quant au report des dérogations mineures concernant le 89, rue Drummond.

4. M. Richard Dubé

M. Dubé compare les coûts reliés au projet du Marché public de Farnham, construit en 2009 à celui de Granby, construit en 2019 et demande des explications quant aux écarts de prix entre les deux projets.

2020-10-0776 Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 octobre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0777 Refus - Demande numéro 2020-80218 de dérogation mineure - 54, rue Authier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-216, transmettant la résolution numéro 200929-02 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Richard Fontaine, propriétaire, pour l'immeuble situé au 54, rue Authier;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Fontaine, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 54, rue Authier, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 019, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200929-02, en date du 29 septembre 2020, à l'effet de refuser cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 octobre 2020, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2020-80218 pour la propriété située au 54, rue Authier, portant le numéro de lot 1 400 019 en référence au plan cadastral du Québec, qui visait à autoriser un abri d'auto attenant jusqu'à 0,25 mètre de la ligne latérale droite de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètre, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, sous le

numéro 17682 de ses minutes, numéro de référence 04-128, en date du 10 septembre 2020, considérant qu'il est possible pour le propriétaire de se conformer.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0778

Autorisation - Demande numéro 2020-80237 de dérogation mineure - 964, rue Le Corbusier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-219, transmettant la résolution numéro 200929-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jean-Luc Nappert explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Guy Mongeau, directeur général de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville, pour l'immeuble situé au 964, rue Le Corbusier;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Mongeau, directeur général de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 964, rue Le Corbusier, à Granby, portant le numéro de lot 5 238 750, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200929-05, en date du 29 septembre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. La topographie du terrain limite la possibilité d'agrandissement des bâtiments accessoires existants;
2. Le bâtiment compte 2 usages principaux;
3. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 octobre 2020, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80237 pour la propriété située au 964, rue Le Corbusier, portant le numéro de lot 5 238 750, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un troisième bâtiment accessoire sur le terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 2 bâtiments accessoires, le tout en

référence aux documents soumis par le requérant en date du 10 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0779

Autorisation - Demande numéro 2020-80083 de dérogation mineure - 1483, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-220, transmettant la résolution numéro 200929-06 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Andréa Sigillo, représentant de la compagnie 9271-3064 Québec inc., pour l'immeuble situé au 1483, rue Principale;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Andréa Sigillo, représentant de la compagnie 9271-3064 Québec inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1483, rue Principale, à Granby, portant le numéro de lot 3 332 846, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200929-06, en date du 29 septembre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le plan projet de morcellement a déjà été accepté en 2013 et que la largeur de l'emprise prescrite au Règlement de lotissement était de 15 mètres;
2. la division ingénierie a donné son aval pour le projet avec une rue d'une largeur de 18 mètres;
3. la dérogation est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 octobre 2020, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80083 pour la propriété située au 1483, rue Principale, portant le numéro de lot 3 332 846, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une emprise de rue d'une largeur jusqu'à 18 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est prescrite à un minimum de 20 mètres pour les secteurs avec fossé, le tout en référence au plan

cadastral parcellaire préparé par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5752 de ses minutes, dossier 2013-229H, en date du 26 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0780 **Génération Avenir - Partenariat**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2020-007;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme Génération Avenir qui est de permettre aux jeunes gens d'affaires de s'intégrer rapidement à la communauté d'affaires de la région de Granby et de créer des occasions de réseautage stimulantes et accessibles;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de l'organisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser un partenariat avec l'organisme Génération Avenir selon l'option « L'impliqué », laquelle est décrite au plan de partenariat joint au sommaire numéro M-2020-007, pour une contribution de 1 250 \$, ce qui fera de la Ville de Granby un partenaire jusqu'en avril 2022, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 340-2020, en date du 7 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0781 **COVID-19 - Clinique de dépistage - Prêt du pavillon Roger-Bédard (Chalet des patineurs)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-047;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de louer, à titre gratuit, au CIUSSS de l'Estrie - CHUS, le pavillon Roger-Bédard, aux fins de l'établissement d'une clinique de dépistage de la COVID-19, en fonction des besoins, et ce, jusqu'au 31 mai 2021, la location pouvant être renouvelée au seul gré de la Ville de Granby.

Que le directeur général ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Granby, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0782 **Adhésion - Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique - Nomination de Mme Denyse Tremblay**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-046;

CONSIDÉRANT le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité culture et l'appui de Commerce
Tourisme Granby région;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adhérer au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique; et

de nommer Mme Denyse Tremblay à titre de représentante de la Ville de Granby
au sein de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0783

**Acquisition par voie d'expropriation – Parcelles de terrains – Parties des
lots 1 398 623 et 2 646 895 du cadastre du Québec - Élargissement de la rue
Simonds Sud – Mandats aux professionnels**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-
045;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'élargir la voie publique, soit la
rue Simonds Sud entre le boulevard Fortin et la rue Denison Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cet élargissement vise une fin municipale, à savoir
permettre notamment des travaux d'aménagement d'une voie cyclable par
l'élargissement de la rue Simonds Sud, le tout en permettant de prolonger la
piste cyclable celle déjà présente sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE la rue Simonds Sud est comprise dans le périmètre
d'urbanisation et constitue la limite de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles de terrains requises pour réaliser
l'élargissement sont situées en zone agricole au sens de la *Loi sur la protection
du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces parcelles de terrains n'est pas une
aliénation au sens de la LPTAA s'agissant d'une cession résultant de la *Loi sur
l'expropriation*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 1 402 918 du cadastre du
Québec;

CONSIDÉRANT entre autres, le plan de mobilité active de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose des pouvoirs requis pour procéder à
l'expropriation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

Que, pour les fins municipales mentionnées au préambule, le conseil municipal
de la Ville de Granby autorise, suivant l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*,

l'expropriation des terrains requis pour élargir la rue Simonds Sud, en vue d'y effectuer des travaux d'aménagement pour une piste cyclable et autres travaux accessoires, le tout visant des parcelles de terrains identifiées comme étant une partie des lots numéros 1 398 623 et 2 646 895, tous du cadastre du Québec et situées entre le boulevard Fortin et la rue Denison Ouest, le tout comme illustré sur le plan joint au sommaire numéro DG-2020-045;

que l'étude Migué Fournier, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée par les présentes pour préparer les descriptions techniques requises, et pour déposer tout plan, le cas échéant, en vue de l'acquisition de ces parcelles de terrains de la Succession Florence Blunt, notamment le dépôt de plans requis auprès du Tribunal administratif du Québec suivant l'article 39 de la *Loi sur l'expropriation*;

que soient et sont mandatés, par les présentes, M^e Catherine Bouchard, avocate principale, et M^e Vincent Fréchette, avocat, pour agir au nom de Ville de Granby afin de préparer toute procédure, incluant l'avis d'expropriation, en vue d'exproprier le propriétaire permettant ainsi la réalisation du projet d'élargissement de la rue Simonds Sud par l'acquisition desdites parcelles de terrains entre le boulevard Fortin et la rue Denison Ouest;

qu'il soit autorisé, dans le cadre de l'instance d'expropriation, à offrir à l'expropriée un terrain substitut, soit une partie du lot 1 402 918 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au sommaire numéro DG-2020-045, le tout aux termes de l'article 64 de la *Loi sur l'expropriation*;

que M^e Catherine Bouchard, avocate principale, soit autorisée à s'adjoindre les services d'un évaluateur agréé pour agir à titre d'expert devant l'instance d'expropriation;

que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les plans au nom du propriétaire visé par l'expropriation, et qu'il est autorisé que lesdits plans soient déposés au ministre responsable du cadastre, tant pour la partie expropriée que pour la partie résiduelle, le tout suivant l'article 3042 C.c.Q.; et

que les dépenses découlant des présentes soient payables à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 348-2020, en date du 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0784

Financement du Service de police - Demande de traitement équitable à la ministre de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-044;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby a acheminé une résolution adoptée le 20 janvier 2020 à la ministre de la Sécurité publique sur le traitement inéquitable subi par la Ville quant au financement de son service policier;

CONSIDÉRANT que le directeur de cabinet de la ministre a répondu à celle-ci le 21 août 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur de cabinet de la ministre mentionne que les coûts des services policiers constituent une préoccupation importante pour le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le directeur de cabinet de la ministre indique que le ministère de la Sécurité publique ne dispose d'aucun programme pour financer les municipalités pour leur corps de police municipal;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2019, le gouvernement du Québec annonçait une modification au Fonds des services de police afin que le partage des coûts pour les services policiers de niveau 1 soit à 50-50 entre Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT le lancement des travaux consultatifs du livre vert sur l'avenir des services policiers, soit le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*;

CONSIDÉRANT que trois (3) villes : Granby, Saint-Jérôme et Saint-Jean-sur-Richelieu dont la population est supérieure à 50 000 habitants et inférieure à 100 000 habitants, offrent un service de niveau 1 et ne bénéficient pas des subventions du gouvernement du Québec pour couvrir les coûts de leurs services de police;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que la Ville de Granby :

1. Prenne acte de la réponse du directeur de cabinet de la ministre de la Sécurité publique, monsieur Cédric Lavoie, à la résolution numéro 2020-01-0015 du 20 janvier 2020, copie étant jointe au sommaire DG-2020-044;
2. Manifeste son insatisfaction à la ministre de la Sécurité publique quant à la réponse reçue;
3. Réclame une intervention de la ministre de la Sécurité publique et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. Demande de corriger l'iniquité par l'inclusion de l'ensemble des municipalités ayant un corps policier de niveau 1 à la subvention de 50 % du Fonds des services de police;
5. Dépose officiellement cette demande au comité consultatif sur la réalité policière dans le cadre des consultations de l'automne 2020;
6. Communique avec le cabinet de la ministre de la Sécurité publique, le bureau du député de Granby et le cabinet du ministre responsable de la région de la Montérégie, et achemine une copie de ladite demande;
7. Sollicite une rencontre avec les membres du comité consultatif sur la réalité policière cet automne;
8. Transmette une copie de la présente résolution au bureau du premier ministre, à la ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre responsable de la région de la Montérégie, au député de Granby, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au maire de la Ville de Saint-Jérôme et au maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0785

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau - PRIMEAU - Mise aux normes du puits des Verrières Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de confirmer que la Ville de Granby a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU;

que la Ville de Granby s'engage à respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU qui s'appliquent à la Ville;

que la Ville de Granby s'engage à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés au projet de la Ville au programme PRIMEAU;

que la Ville de Granby assumera tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au projet de la Ville au programme PRIMEAU; et

d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU, sous-volet 1.1. , pour la mise aux normes du puits des Verrières Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0786

Adoption du calendrier des séances publiques - Année 2021

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-155;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de fixer les dates des séances publiques pour les mois de janvier à décembre 2021, telles que prévues au calendrier en annexe au sommaire numéro SJ-2020-155.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0787

Autorisation - Vente de terrain industriel - Lot numéro 6 370 116 du cadastre du Québec - 820, boulevard Industriel - SEC 828-836 INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-154;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la société en commandite SEC 828-836 INDUSTRIEL pour faire l'acquisition d'une partie du lot numéro 6 370 116

du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 952 mètres carrés (environ 10 245 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la vente à la société en commandite SEC 828-836 INDUSTRIEL d'une partie du lot numéro 6 370 116 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 952 mètres carrés (environ 10 245 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 10 245,00 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 5 octobre 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-154; et

que copie du certificat du trésorier en date du 19 octobre 2020 émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. chap. I-0.1)*, accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0788

Autorisation - Vente de terrain - Lot numéro 1 014 215 du cadastre du Québec - 374, rue Paré - Mme Micheline Gadbois - M. Claude Biron

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-153;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a accepté de vendre le lot numéro 6 304 129 du cadastre du Québec à M. Claude Biron le 7 octobre 2019 par sa résolution numéro 2019-10-0819;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a accepté d'ajouter un coacquéreur à la transaction le 17 février 2020 par sa résolution numéro 2020-02-0114, soit Mme Micheline Gadbois;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs souhaitent acheter une bande de terrain additionnelle afin de mieux y implanter leur bâtiment;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de fermer à toutes fins que de droit à titre de rue et d'enlever le caractère public (rue) à la partie du lot numéro 1 014 215, du cadastre du Québec, partie de la rue des Érables, qui sera cédée; et

de vendre à M. Claude Biron et Mme Micheline Gadbois une partie du lot numéro 1 014 215 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 166 mètres carrés (1 785 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 17 315 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 9,70 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues au document d'offre d'achat en date du 1^{er} octobre 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-153.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0789

Autorisation de signature - Achat du parc Serge-Robert - Développement des Terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-152;

CONSIDÉRANT l'entente de travaux municipaux numéro 15-2016 entre le promoteur Développement des Terres Miner inc. et la Ville de Granby;

ATTENDU QUE Développement des Terres Miner inc. devait céder à la Ville de Granby le lot numéro 5 750 860 du cadastre du Québec pour fins de parc;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau lotissement dans ce secteur a impliqué une renumérotation du lot précité prévu pour fins de parc, lequel porte dorénavant le numéro 6 250 773 du cadastre du Québec;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'acquérir du promoteur DTM, le lot numéro 6 250 773, lequel représente le futur parc Serge-Robert, le tout conformément à l'entente de travaux municipaux numéro 15-2016.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0790

Autorisation - Radiation d'emphytéose - Ferme Héritage Miner - Lot numéro 4 460 673 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-147;

CONSIDÉRANT que la cession en emphytéose consentie par la Ville de Granby en faveur de Ferme Héritage Miner a pris fin le 13 juin 2020 et qu'elle n'a pas été renouvelée par les parties;

CONSIDÉRANT qu'un acte doit être publié au registre foncier du Québec pour radier cette cession en emphytéose;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la radiation de l'acte de cession en emphytéose consenti par la Ville de Granby en faveur de Ferme Héritage Miner, publié contre le lot numéro 4 460 673 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 17 274 069, et ce, conformément au projet d'acte de radiation joint au sommaire numéro SJ-2020-147.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0791

Autorisation - Renouvellement de licence d'utilisation - Ville de Longueuil - Fujitsu Conseil (Canada) inc. - Progiciel géomatique GOcité - 2020, 2021 et 2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-150;

CONSIDÉRANT QUE la licence d'utilisation du progiciel de géomatique GOcité se termine le 31 décembre 2020 et peut être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de renouveler la licence d'utilisation du progiciel Gocité jusqu'à la date d'échéance du contrat adjudgé à Fujitsu Conseil (Canada) Inc. pour des services professionnels d'entretien, de support, d'améliorations et de commercialisation du progiciel de géomatique GOcité, soit jusqu'au 31 décembre 2022, le tout, aux mêmes conditions stipulées à la licence d'utilisation jointe au sommaire numéro SJ-2020-150, incluant les coûts annuels des programmes d'évolution technologique et d'entretien, soit :

- Programme annuel d'évolution technologique : 1 793,60 \$ plus taxes
- Programme annuel d'entretien : 8 180,58 \$ plus taxes.

Le tout payable à même le fond d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéro 001-2020 et 002-2021, en date du 14 octobre 2020.

Que le directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0792

Autorisation - Renouvellement de bail - Une (1) case de stationnement - 9274-9274 Québec inc. (Le Café de la Brûlerie) - Lot numéro 1 140 304 du cadastre du Québec - 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-151;

CONSIDÉRANT le bail intervenu le 12 janvier 2015 entre la Ville de Granby et la société 9274-9274 Québec inc., faisant affaire sous la dénomination sociale « Le Café de la Brûlerie»;

CONSIDÉRANT QUE ce bail vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la planification et de la gestion du territoire recommande son renouvellement pour un terme addtionnel de trois (3) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de renouveler le bail signé le 12 janvier 2015 entre la Ville de Granby et la société 9274-9274 Québec inc., faisant affaire sous la dénomination sociale « Le Café de la Brûlerie », relativement à la location d'une (1) case de stationnement située sur le terrain de stationnement connu comme étant le lot numéro 1 140 304, du cadastre du Québec, à l'interserction des rues de la Gare et Denison Est, pour un terme additionnel de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le tout, aux mêmes conditions prévues au bail joint au sommaire numéro SJ-2020-151.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0793

Approbation des critères pour des services professionnels de maintenance en régulation automatique pour la STEP et CTE – Contrat numéro 318/2020

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-033;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la maintenance en régulation automatique pour la Station d'épuration et la Centrale de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

d'adjuger le contrat numéro 311/2020 pour la fourniture de service pour le déneigement manuel et le déglacage des trottoirs et des entrées des bâtiments municipaux pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021, assujetti à deux (2) reconductions d'une année chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, 9000-3104 QC inc (Le Groupe Ultra), pour un montant total, taxes incluses, de 98 542,77\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 347-2020 et 001-2021, tous en date du 14 octobre 2020, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0796

Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2020-09-0661 - Modification à la demande numéro 2010-2187 de plan projet de morcellement - 268, rue Irwin

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-149;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

L'assistante-greffière dépose:

un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 8 septembre 2020 et plus particulièrement de la résolution numéro 2020-09-0661, et ce, de façon à remplacer les recommandations afin qu'elles se lisent comme suit : « de refuser la modification au plan projet de morcellement de la demande initiale numéro 2010-2187, soit le déplacement de la piste cyclable entre l'arrière des lots donnant sur la rue Georges-Cros et le milieu humide et d'accepter la révision du tracé de rue dans le secteur situé au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin. »

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0797

Émission d'obligations de 14 049 000 \$ pour divers règlements - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 14 049 000 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-080;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Granby souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 049 000 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n ^{os}	Pour un montant de \$
0214-2010	96 600
0241-2010	314 900
0506-2014	535 900
0474-2014	483 500
0443-2013	779 700
0689-2017	232 980
0689-2017	1 162 386

0606-2015	11 057
0698-2017	8 184 897
0675-2016	1 201 662
0752-2018	308 948
0761-2018	622 507
0492-2014	113 963

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 0241-2010, 0506-2014, 0443-2013, 0689-2017, 0606-2015, 0698-2017, 0675-2016, 0752-2018, 0761-2018 et 0492-2014, la Ville de Granby souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 2^e alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE GRANBY DE LA HAUTE-YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Granby, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 0241-2010, 0506-2014, 0443-2013, 0689-2017, 0606-2015, 0698-2017, 0675-2016, 0752-2018, 0761-2018 et 0492-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 0689-2017, 0606-2015, 0698-2017, 0675-2016, 0752-2018, 0761-2018 et 0492-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0798

Autorisation dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-083;

CONSIDÉRANT le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020 du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

- que la Ville accepte l'aide financière pour l'année 2020 de 262 247 \$ annoncée le 9 juillet dernier par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- que la Ville accepte les modalités de cette aide financière qui seront détaillées dans un avenant de la convention pour ce même programme pour l'année financière 2019-2020;
- d'autoriser la bibliothécaire développement espace technique de la bibliothèque, madame Dianne Brunelle, ou la trésorière, madame Sylvie Chouinard, à agir à titre de mandataire au nom de la Ville de Granby pour le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, tant pour le dépôt de la demande dans Di@pason que pour la signature de la convention ou tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0799 **Dépôt – Rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-085;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de confirmer le dépôt, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2020, à savoir le rapport comparatif au 30 septembre 2020 versus celui au 30 septembre 2019 et le rapport des prévisions au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0800 **Mouvements de main-d'oeuvre - Période du 5 septembre au 2 novembre 2020 - Embauche - M. Alexis Breton, pompier à temps partiel au Service des incendies - Démission - Mme Marianne Otte, préposée aux télécommunications au Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-032, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 5 septembre au 2 novembre 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-032 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Alexis Breton au poste de pompier temps partiel au Service des incendies, à compter du 20 octobre 2020. Cette embauche est assujettie aux conditions suivantes :
 - a. à l'obligation de compléter une période de probation de 650 heures de travail à titre de pompier à la satisfaction de la direction du Service des incendies;
 - b. à l'obligation d'établir et de maintenir son lieu de résidence principale à une distance d'au plus huit (8) kilomètres, par la route, de la caserne d'incendie à laquelle il est affecté;
 - c. à l'obligation d'obtenir et de maintenir le permis de conduire requis aux fins de l'accomplissement de son travail de pompier, à savoir la conduite des véhicules d'urgence à la disposition du Service des incendies;

- d. à l'obligation de maintenir, par un entraînement sur une base personnelle, une excellente condition physique nécessaire à l'accomplissement de son travail;
- e. à l'obligation de suivre la formation exigée par la direction du Service des incendies;
- f. à l'obligation de justifier d'une disponibilité conforme aux critères énoncés par la direction concernant le combat des incendies, la garde en caserne, les séances d'entraînement, de même que toutes autres activités qui pourraient être exigées.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 350-2020, en date du 14 octobre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0801

Mesure administrative - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-034, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT qu'une longue démarche d'accommodement a été effectuée en vue de trouver un autre emploi à l'employé concerné au sein de la Ville, emploi respectant ses limitations fonctionnelles permanentes;

CONSIDÉRANT que le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance du dossier lors de sa séance de travail du 29 septembre dernier et qu'il est en accord avec la recommandation qui lui a été soumise;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la fin d'emploi administrative de l'employé concerné.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0802

Rapport à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse - Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

CONSIDÉRANT le sommaire de la division Ressources humaines, sous le numéro RH-2020-033;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* qui oblige les organismes publics à soumettre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) des rapports ponctuels sur les mesures d'intégration des groupes visés par cette loi, soit les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la transmission du rapport suivant à la CDPDJ : rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi, lequel comprend trois sections : les objectifs et mesures de redressement, les mesures d'égalité de chances et les mesures de consultation et d'information, et fait état de la situation et des mesures proposées pour la Ville de Granby afin de favoriser l'intégration des personnes visées par la loi.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0803

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-5, 110, rue Dufferin, 2020-3436 - PIIA-8, 17 à 25, rue Elgin, 2020-3519 - PIIA-10, 281, rue John-Manners, 2020-3616 - PIIA-22, 880, rue Principale (Thaï Express), 2020-3252 - PIIA-22, 880 à 884, rue Principale (Salvatoré), 2020-3253 - PIIA-22, 882, rue Principale (La Vape Shop), 2020-3254 - PIIA-22, 884, rue Principale (SQDC), 2020-3256 - PIIA-28, 314, rue George-M.-Abbott, 2020-2080 - PIIA-28, 318, rue George-M.-Abbott, 2020-2083 - PIIA-28, 356, rue Marshall, 2020-3301 - PIIA-10, 356, rue Marshall, 2020-3462 - PIIA-28, 360, rue Marshall, 2020-3302 - PIIA-10, 360, rue Marshall, 2020-3463 - PIIA-30, 270, rue Principale, 2019-2992 - PIIA-32, 220, rue des Commissaires, 2019-3975 - PIIA-32, 222, rue des Commissaires, 2019-3976 - PIIA-32, 384, rue des Écoliers, 2020-3486 - PIIA-32, 386, rue des Écoliers, 2020-3489 - PIIA-32, 395, rue des Écoliers, 2020-3495 - PIIA-32, 397, rue des Écoliers, 2020-3496 - PIIA-32, 396, rue des Écoliers, 2020-3499 - PIIA-32, 398, rue des Écoliers, 2020-3500 - PIIA-32, 413, rue des Écoliers, 2020-3497 - PIIA-32, 415, rue des Écoliers, 2020-3498 - PIIA-32, 419, rue des Écoliers, 2020-3493 - PIIA-32, 421, rue des Écoliers, 2020-3494

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-225;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues le 29 septembre 2020 et le 8 octobre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	N° de demande	N° de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
----------------	---------------	-------------------------	---------	---------------------

PIIA-5	2020-3436	200929-08	110, rue Dufferin	Réparation
PIIA-8	2020-3519	200929-10	17 à 25, rue Elgin	Réparation
PIIA-10	2020-3616	201008-07	281, rue John-Manners	Déblai/remblai
PIIA-22	2020-3252	200929-11	880, rue Principale (Thaï Express)	Enseigne
PIIA-22	2020-3253	200929-12	880 à 884, rue Principale (Salvatoré)	Enseigne
PIIA-22	2020-3254	200929-13	882, rue Principale (La Vape Shop)	Enseigne
PIIA-22	2020-3256	200929-14	884, rue Principale (SQDC)	Enseigne
PIIA-28	2020-2080	201008-13	314, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-2083	201008-14	318, rue George-M.-Abbott	Construction
PIIA-28	2020-3301	200929-20	356, rue Marshall	Construction
PIIA-10	2020-3462	200929-21	356, rue Marshall	Déblai/remblai
PIIA-28	2020-3302	200929-22	360, rue Marshall	Construction
PIIA-10	2020-3463	200929-23	360, rue Marshall	Déblai/remblai
PIIA-30	2019-2992	201008-15	270, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2019-3975	201008-16	220, rue des Commissaires	Modification
PIIA-32	2019-3976	201008-17	222, rue des Commissaires	Modification
PIIA-32	2020-3486	200929-25	384, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3489	200929-26	386, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3495	200929-27	395, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3496	200929-28	397, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3499	200929-29	396, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3500	200929-30	398, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3497	200929-31	413, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3498	200929-32	415, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3493	200929-33	419, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-3494	200929-34	421, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0804

Refus - Demande plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-29 - Demande numéro 2020-2981 de permis de construction - 320, rue Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-224, transmettant la résolution numéro 200929-24 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-2981 de permis de construction au 320, rue Drummond formulée par madame Sylvie Lapalme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200929-24, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du PIIA-29, établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-2981 demandé par madame Sylvie Lapalme, propriétaire, pour le 320, rue Drummond, considérant que le type de toiture proposé n'est pas similaire à celui présent dans le secteur.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0805

Refus - Demande plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-28 - Demande numéro 2020-3272 de permis de construction - 303, rue George-M.-Abbott

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-222, transmettant la résolution numéro 200929-18 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-3272 de permis de construction au 303, rue George-M.-Abbott formulée par M. Ugo Bouthiller, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200929-18, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du PIIA-28, établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-3272 demandé par M. Ugo Bouthillier, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton, pour le 303, rue George-M.-Abbott, considérant que le modèle et les matériaux sont trop similaires aux propriétés adjacentes ce qui n'assure pas une certaine alternance sur une même rue.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0806

Refus - Demande plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-28 - Demande numéro 2020-3273 de permis de construction - 307, rue George-M.-Abbott

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-223, transmettant la résolution numéro 200929-19 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-3273 de permis de construction au 307, rue George-M.-Abbott formulée par M. Ugo Bouthiller, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200929-19, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du PIIA-28, établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-3273 demandé par M. Ugo Bouthillier, représentant de la compagnie Gestion Marc Breton, pour le 307, rue George-M.-Abbott, considérant que le modèle et les matériaux sont trop similaires aux propriétés adjacentes ce qui n'assure pas une certaine alternance sur une même rue.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0807

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : État de la situation 2018 et plan d'action 2019 de la Ville de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-211;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'au moins un des indicateurs de performance retrouvés dans le bilan de l'usage de l'eau 2017 était plus élevé que la valeur de comparaison correspondante et qu'en conséquence, la stratégie prévoit que la Ville devra installer, d'ici le 1^{er} septembre 2021, 450 compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, mixtes ou municipaux et sur un échantillon d'immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT la présentation de ce projet au comité environnement lors de la réunion du 27 avril 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

Que le conseil prenne acte des résultats du *Bilan de l'usage de l'eau potable 2018* de la Ville de Granby et du plan d'action 2019; et

de poursuivre l'installation amorcée en 2019, des compteurs d'eau dans 70 immeubles considérés non résidentiels (industries, commerces et institutions), mixtes ou municipaux et sur un échantillon de 380 immeubles résidentiels;

d'autoriser Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement ou Benoît Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum

Le conseiller, M. Éric Duchesneau, déclare son intérêt pécuniaire, le promoteur visé par le prochain sujet étant son créancier hypothécaire et quitte son siège.

d'autoriser une dépense supplémentaire de 9 871,19 \$ (taxes incluses) et le paiement pour le travail de l'entrepreneur en pompage pour les travaux à l'usine d'épuration au montant total de 39 838,29 \$ taxes incluses, payable à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 345-2020, en date du 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0810

Réception définitive - Travaux de prolongement des infrastructures municipales - Quartier de la ferme - Rues des Pionniers, John-Manners, James-A.-Tomkins et Patrick-Hackett - Projet 22-2016 - Développement des terres Miner inc. - Autorisation de signature - Ouverture de rues

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-229;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter en date du 19 août 2020, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous la surveillance des travaux par la firme G&S Consultants S.E.N.C.;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue;

de décréter les rues James-A-Tomkins, des Pionniers, et parties de John-Manners ouvertes; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux suite à l'entente numéro 22-2016 conclue entre la Ville de Granby et Développement des terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0811

Réception définitive - Travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs ainsi que le réaménagement de l'intersection des rues Notre-Dame, Laval Sud et Saint-François - Contrat numéro 135/2019 - Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-230;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter en date du 9 octobre 2020, la réception définitive des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs ainsi que le réaménagement de l'intersection des rues Notre-Dame, Laval Sud et Saint-François effectués au contrat numéro 135/2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 135/2019 conclu entre la Ville de Granby et le Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0812

Réception provisoire - Travaux de prolongement des infrastructures municipales du développement Les Jardins de l'Odysée phase VI - Rue de l'Hémérocalle - Projet 19-2019 - Les Constructions Odysées inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-233;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter, en date du 24 août 2020, la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux suite à l'entente numéro 19-2019 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Les Constructions Odysées inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0813

Réception provisoire - Construction du Marché Public de Granby - Contrat numéro 303/2019 - Groupe Drumco Construction Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de travaux publics, sous le numéro TP-2020-016;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 28 septembre 2020, la réception provisoire des travaux dans le cadre du projet de construction du Marché Public de Granby, contrat numéro 303/2019;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat 303/2019 conclut entre la Ville de Granby et Groupe Drumco Construction inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0814

Autorisation - La Grande Dégelée - Édition spéciale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-053;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de la pandémie, et le désir des citoyens et citoyennes de profiter d'activités hivernales;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'événement la Grande Dégelée - Édition spéciale à l'hiver 2021; et

d'autoriser la fourniture en services municipaux nécessaires à la réalisation de cette activité hivernale, et ce, jusqu'à un montant maximal de 93 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 14 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0815

Autorisation – aide financière - Projet Bonne Conduite

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-052;

CONSIDÉRANT l'implication du Service de police de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser le versement de 500 \$ au groupe d'étudiants finissants en Techniques policières du Cégep de Sherbrooke pour la réalisation du **Projet Bonne Conduite**, payable à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 342-2020 en date du 9 octobre 2020; et

d'autoriser le directeur du Service de police de Granby, de concert avec les étudiants, à déterminer la date de tenue de cette journée.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0816

Autorisation - Aide financière - Centre d'action bénévole

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-054;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de travailler en partenariat avec le milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité communautaire à cet effet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole de Granby de 3 093 \$ pour 2021, de 16 557 \$ en 2022 et de 16 971 \$ en 2023, le tout payable à même le fond d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 002-2023, en date du 15 octobre 2020; et

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Granby et le Centre d'action bénévole de Granby déterminant les modalités de paiement et les éléments de reddition de comptes.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0817

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la terminologie des appareils de climatisation et de réfrigération et de modifier certaines heures d'ouverture du champ de tir

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la terminologie des appareils de climatisation et de réfrigération et de modifier certaines heures d'ouverture du champ de tir.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la terminologie des appareils de climatisation et de réfrigération et de modifier certaines heures d'ouverture du champ de tir ».

*Changement de quorum

Le conseiller, M. Éric Duchesneau, déclare son intérêt pécuniaire, le promoteur visé par le prochain sujet étant son créancier hypothécaire et quitte son siège.

2020-10-0818

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP24-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis.

2020-10-0819

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP24-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le premier projet de règlement numéro PP24-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP24-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de Le conseiller, M. Éric Duchesneau, regagne son siège.

2020-10-0820

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP22-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle GG02R à même une partie de la zone résidentielle GH01R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP22-2020

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP22-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue entre le 26 septembre et le 11 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune question, observation, ni commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP22-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle GG02R à même une partie de la zone résidentielle GH01R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP22-2020 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 26 septembre au 11 octobre 2020 concernant le premier projet de règlement numéro PP22-2020, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0821

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement numéro 0967-2020 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement et d'identifier quelques lots comme étant des lots desservis (avec services d'aqueduc et d'égout obligatoires), initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2020

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP20-2020 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue entre le 26 septembre et le 11 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune question, observation, ni commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0967-2020 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement et d'identifier quelques lots comme étant des lots desservis (avec services d'aqueduc et d'égout obligatoires), initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP20-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2020, soit adopté.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 26 septembre au 11 octobre 2020 concernant le premier projet de règlement numéro PP20-2020, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0822

Adoption – Règlement numéro 0968-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « F » et l'annexe « G » pour instaurer une interdiction de virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier et une interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection des rues Denison Est et Lemieux, de remplacer les annexes « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier et « P » dans le secteur du Zoo de Granby, d'ajouter des traverses piétonnières aux intersections des rues Mountain/Belmont et Simonds Sud/de Bourgogne à l'annexe « L » et afin d'abroger l'article 49.6 ainsi que l'annexe « S »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0968-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « F » et l'annexe « G » pour instaurer une interdiction de virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier et une interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection des rues Denison Est et Lemieux, de remplacer les annexes « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier et « P » dans le secteur du Zoo de Granby, d'ajouter des traverses piétonnières aux intersections des rues Mountain/Belmont et Simonds Sud/de Bourgogne à l'annexe « L » et afin d'abroger l'article 49.6 ainsi que l'annexe « S » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 octobre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0823

Report - Demande numéro 2020-80201 de dérogation mineure - 89, rue Drummond

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-217, transmettant la résolution numéro 201008-03 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de reporter l'étude de cette demande à la séance publique du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0824 **Report - Demande numéro 2020-80208 de dérogation mineure - 89, rue Drummond**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-218, transmettant la résolution numéro 201008-04 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de reporter l'étude de cette demande à la séance publique du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-0825 **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

1. **M. Jacques Parent**

M. Parent offre ses félicitations au conseil municipal pour le projet du Marché public. Il émet son opinion quant à l'annulation de la Nuit des sans abris et questionne les augmentations de salaire votées par le conseil municipal dans le passé ainsi que les bancs ludiques du projet de revitalisation du centre-ville.

2020-10-0826 **Levée de la séance**

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de lever la séance. Il est 20 h 29.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier,
assistante-greffière